

RÈGLEMENTS LE JASEUR :

À CONSERVER POUR VOUS Y RÉFÉRER

Le bulletin paraît ordinairement tous les 15 jours de septembre à juin.
(changement sans préavis)

Tous les communiqués doivent être signés pour être publiés.

Tout communiqué publié reste la responsabilité de celui ou de celle qui le signe.

L'équipe du JASEUR se réserve le droit de refuser tout communiqué qui pourrait porter préjudice à quelqu'un.

Aucun communiqué ne sera prit par téléphone.

Seulement le texte de vos communiqués sera publié.

Les photos, dessins, émoticônes, etc. ne seront pas nécessairement pris en compte.

La mise en page de vos annonces est effectuée par la personne qui fait le montage du Jaseur.

Les communiqués sont habituellement gratuits sauf dans les cas suivants ;

Une somme de 2.00\$ par parution est exigée pour chaque item à vendre ou à louer ainsi que pour les offres de service.

Pour les communiqués provenant de l'extérieur de Saint-Valérien, une somme de 8.00\$ par parution est exigée.

Pour être publiés, les communiqués doivent nous parvenir
par courriel à :

lejaseurdesaintvalerien@gmail.com

ou en version papier:

dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au 542, rang 4 ouest, Saint-Valérien,
au plus tard les mercredis 17h00 précédant la date de parution du JASEUR,
(aucun sursis ou délais ne seront accordés)

LE JASEUR, les règlements et le calendrier prévu des parutions, sont maintenant disponibles en format Web sur le site de la municipalité.

municipalite.saint-valerien.qc.ca

L'équipe LE JASEUR